

Je souhaite décaler, reporter ou inverser un match... que dois-je faire ?

- Contacter le club adverse pour envisager la possibilité de décalage, report ou inversion afin d'obtenir son accord.
 - Faire la demande motivée au District via Footclub avant :
 - Le mardi 9 heures qui précède la rencontre seniors
 - Le jeudi 12 heures qui précède la rencontre jeunes
- Au-delà de ces délais, utilisation de l'imprimé, disponible sur le site du District / onglet documents
→ application des dispositions financières 5.22/5.24 par la commission sportive

ACCORD DE LA COMMISSION SPORTIVE



PRÉREQUIS INDISPENSABLES :

- Demande **motivée**
- Accord des 2 clubs

CONDITIONS DE REPORTS SANS ACCORD DU CLUB ADVERSE :

- Indisponibilités des terrains
- Impraticabilité des terrains selon les art. 11 du règlement seniors et 6. des règlements jeunes
- Événements graves

A noter que la commission sportive sera bienveillante sur les demandes de reports concernant les rencontres de Ligue 1 pour l'AJ AUXERRE au Stade Abbé Deschamps ou match de l'Équipe de France en Coupe du Monde

REFUS DE LA COMMISSION SPORTIVE



- S'il manque l'accord de l'un des deux clubs
- Si l'un des deux clubs refuse
- Si la demande n'est pas motivée
- Si les demandes sont récurrentes pour un même club
- Si la demande proposée relève de l'art. 9 B.5 du règlement championnat seniors